



Conditions Générales de Vente (CGV)

ENTRE l'association Aéri'Ain Danses Aériennes représentée par Cécile Lachana, ci-après dénommé : « L'association », « Aéri'Ain Danses Aériennes » ou le « Prestataire »

ET le client ci-après dénommé : « l'élève », « l'adhérent » ou « le participant », il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

L'association Aéri'Ain Danses Aériennes est spécialisée dans les danses aériennes telles que Pole Dance, Cerceau aérien, hamac aérien, yoga aérien, tissu aérien et activités connexes à celles-ci. L'association propose au client, qu'il accepte aux conditions ci-dessous d'assurer les cours et les stages conformément aux règles définies dans les présentes (CGV). Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes de cours, de stage, de location ou événementiel auprès du prestataire. Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes CGV. Le client reconnaît avoir, préalablement à la passation de l'achat, pris connaissance de l'ensemble des informations précitées et des conditions générales de vente.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le contrat liant le prestataire et le client a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à assurer la prestation définie ci-dessous pour le compte de son client. Les informations concernant les cours, les stages et les locations sont accessibles au client par mail et/ou à la demande du client ainsi que dans la salle de cours.

Article 2 : LA PRESTATION

Aéri'Ain Danses Aériennes propose différents types de Produits et Services, à savoir :

1. Cours collectifs et cours particuliers de pole dance, Souplesse, fitness et autres cours en lien avec les disciplines aériennes.
2. Groupes privés (anniversaire, ...) et Enterrements de Vie de Jeune Fille / Garçons
3. Stages et événements occasionnels
4. Démonstrations et Animations
5. Location de matériel et/ou du studio
6. Vente de goodies / vêtements sportifs / objets en lien avec les pratiques sportives proposées

Les prestations présentées aux points 2,3,4,5 et 6 seront considérées comme « les prestations hors cours » dans la suite des CGV.

Article 3 : CONDITIONS DE VENTE

Les cours sont vendus à l'unité, par carte de plusieurs cours ou par abonnement. Les cours sont enregistrés sur la plateforme Fitogram, qui décompte les cours à chaque réservation effectuée.

La création d'un compte sur la plateforme Fitogram est obligatoire. En cas de difficulté, le prestataire pourra effectuer pour le compte du client les réservations aux cours, à sa demande (cf article 7.1)

Les cartes de cours ont une durée limitée qui est précisée lors de l'achat. Elles ne sont pas remboursables.

Les cartes de cours ainsi que les abonnements sont nominatifs et ne peuvent pas être échangés.



Vous devrez fournir les documents cités ci-dessous :

- Règlement intérieur signé + fiche d'inscription dûment remplie
- Certificat médical de moins de 3 mois avec la mention « apte à la pratique de la danse acrobatique et aérienne, de la souplesse et du renforcement musculaire » ou questionnaire médical si le certificat est de moins de 3 ans.
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Acceptation et Signature des CGV

Article 4 : DUREE

Le présent contrat prend effet dès l'achat d'une prestation. La durée de la prestation est définie sur le site internet Fitogram ou HelloAsso.

Article 5 : LE PRIX

Les prix en vigueur sont les prix affichés dans la salle de cours et sur les réseaux sociaux de l'association.

Le prestataire se donne le droit de modifier ses prix à tout moment. Cependant les prestations déjà commandées et payées ne seront pas impactées par les changements.

Article 6 : LE PAIEMENT

Les règlements des cours s'effectuent d'avance. Ce règlement marque le début de la relation contractuelle entre le prestataire et le client.

Le prestataire propose au client une formule de paiement permettant un échelonnement mensuel des abonnements. Cette possibilité permet au client de bénéficier des tarifs préférentiels des abonnements tout en étalant le paiement de celui-ci sur 10 mois.

Le paiement des formules abonnements avec option de paiement échelonné, devra être réglé en intégralité, même si la totalité des cours compris dans l'abonnement choisi a été consommé par le client en moins de 10 mois. Les prélèvements automatiques devront être honorés jusqu'à la fin de l'engagement (de 10 mois). Le paiement de la somme restante due pourra être effectué en un seul règlement à l'issue de la consommation de l'intégralité des cours compris dans l'abonnement choisi.

Concernant les prestations hors cours, la commande est réputée passée au moment du paiement. Celui-ci devra intervenir dans les délais indiqués par l'association à l'occasion de chaque événement lors de la communication de celui-ci.

En cas d'impayé le client devra s'acquitter du montant de la somme et ne pourra bénéficier d'aucun cours supplémentaire ou service quelconque jusqu'à régularisation de celui-ci.

Les frais de l'exécution forcée seront à la charge du débiteur. Les poursuites pour impayés commenceront 15 jours après le retard de paiement.

Article 7 : GROUPES / COURS PARTICULIERS

Ces prestations se réservent directement par mail adressé à l'association : asso.aerien@gmail.com

Les cours privatisés ou cours particuliers sont considérés comme réservés après règlement de la totalité de la prestation. Le règlement ne sera pas remboursable en cas d'annulation moins de 72 heures à l'avance, sauf fourniture d'un justificatif médical ou professionnel (postérieur à la réservation).

Si les conditions sont remplies le remboursement interviendra sous 15 jours.



Article 8 : RESERVATION ET ANNULATION

8.1 Réservation :

Pour garantir le bon fonctionnement des cours et du studio, les réservations et annulations des cours se feront obligatoirement via la plate-forme Fitogram en lien avec Aéri'Ain Danses Aériennes. S'il le souhaite, et dans la limite des places disponibles, l'adhérent peut demander à l'association d'effectuer pour lui les réservations sur Fitogram dans les 6h précédents le début du cours par mail à l'association. Les comptes étant nominatifs et engageant chaque client lors de son inscription, aucun échange avec une tierce personne n'est possible.

Tout élève se présentant à un cours sans s'y être inscrit au préalable prend le risque de s'en voir refuser l'accès si le nombre de places s'avère insuffisant.

Concernant les prestations hors cours, la réservation se fera directement auprès de l'association. La commande sera réputée passée dès réception du paiement.

8.2 Annulation par le client

Tout cours non annulé au moins 24h avant via son espace Fitogram sera redevable dans sa totalité et décompté.

Concernant les prestations de cours privés ou EVJ, le délai d'annulation est porté à 72h avant la prestation.

Concernant les prestations hors cours, l'annulation de la prestation concernée sera possible si celle-ci est effectué au moins 72h heures avant le début de la prestation.

Toute les demandes d'annulation hors cours se feront par mail adressé à l'association sur le mail suivant : **asso.aerien@gmail.com**

8.3 Annulation par le prestataire :

En cas d'annulation, le prestataire en informera préalablement les inscrits par email au plus tôt ou au maximum dans les 4 heures précédant le début de la prestation, par tout moyen permettant une information rapide au client. Aucun cours ne sera décompté et la validité de la carte sera augmentée d'une semaine.

Le prestataire s'autorise, en cas de nombre insuffisant d'élève inscrits à un cours, à proposer le groupement de 2 cours sur un seul créneau. Les élèves sont libres d'accepter ou de refuser cette proposition. En cas de refus, le cours ne sera pas décompté de la carte ou de l'abonnement.

Concernant les prestations hors cours, si le paiement a déjà été effectué le remboursement sera effectué sous 15 jours.

Article 9 : RETRACTATION

9.1 Délai :

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Si un paiement est intervenu dans ce délai de 14 jours il sera remboursé au client dans un délai de 15 jours.



9.2 Modalités :

Le contrat est considéré comme conclu à partir de la commande, de l'achat à distance ou du consentement donné par voie écrite quelle qu'elle soit.

Pour exercer son droit de rétractation, le client devra notifier, par mail, à Aéri'Ain Danse Aérienne sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, le courrier suivant complété et signé :

« A l'attention de Aéri'Ain Danse Aérienne, 66 rue du Petit Godimut 01360 Loyettes / asso.aerain@gmail.com :

Je soussigné (Nom du client), résidant au (adresse du client), vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-après :

Commandé le :

Date et Signature du client (uniquement en cas de notification du formulaire sur papier) »

La date de réception de la notification détermine la date de résiliation du contrat.

Si le client a exercé son droit de rétractation, dans les délais, alors que des prestations ont déjà été effectuées (cours déjà consommés notamment), il est redevable envers l'association d'un montant correspondant au service fourni jusqu'à la notification de sa décision de se rétracter ; ce montant est calculé au prorata du nombre de cours déjà consommés.

Concernant les frais d'adhésion ceux-ci seront également calculés en fonction du prorata de cours utilisé.

Article 10 : SUSPENSION TEMPORAIRE

Aéri'Ain Danse Aérienne permet la prolongation de contrat d'une durée maximale de douze mois sans complément de prix pour l'adhérent momentanément empêché de bénéficier des prestations pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles, sous présentation d'un justificatif médical ou attestation de l'employeur (empêchement professionnel, déplacement professionnel...).

Toute demande de suspension devra être transmise par mail à l'association avant le 25 du mois pour être effective à partir du 1^{er} jour du mois suivant. Sans cela, l'adhérent prend le risque de voir le mois suivant décompté de son abonnement ou sa carte.

Article 11 : DONNEES PERSONNELLES / PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1 Collectes des données

En tant qu'association, nous collectons et traitons certaines données personnelles nécessaires à la gestion des réservations et des inscriptions via nos plateformes partenaires Fitogram et Helloasso. Les données collectées incluent, sans s'y limiter : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance et toute information pertinente pour l'inscription et la participation aux activités de notre association.

Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative de l'association.

11.2 Partage des données

Vos données sont utilisées pour la gestion des activités et la communication interne. Elles peuvent être partagées avec Fitogram, Helloasso, les responsables de l'association et les professeurs.



11.3 Droits des utilisateurs

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression concernant vos données personnelles. Pour les exercer, contactez l'association par mail ou courrier.

11.4 Propriétés intellectuelles

Tous les contenus sur nos sites (réseaux sociaux...) sont notre propriété ou celle de nos partenaires et protégés par les lois sur la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est interdite.

Les membres partageant des créations dans le cadre de l'association concèdent une licence gratuite et non exclusive pour leur utilisation par l'association. Les membres peuvent s'opposer à la diffusion de leurs images et créations par simple communication à l'association (par tout moyen écrit). Une annexe « droit à l'image » accompagne les CGV si le membre souhaite détailler les droits qu'il concède à l'association.

Article 12 : LITIGES - DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Bourg en Bresse, lieu dont dépend le siège social de l'association.

Acceptation des conditions générales de vente :

Nom, Prénom :

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Le lieu de parking se fera sur les emplacements prévus à cet effet, uniquement, et en dehors de la Rue du Petit Godimut.

<p>Balise Rouge : Aéri'Ain Danse Aérienne</p>	<p>Les places pour stationner : Parking de la Mairie + places en créneau dans les rues marquées d'une flèche rouge (notamment, rue du Godimut, rue des Bonnes et rue Charles Pigeon)</p>

1 Déroulement des cours :

L'accès aux cours est interdit aux personnes en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues ou de médicaments. Il est également interdit en cas de blessure, de maladie contagieuse par l'air ou par contact direct. L'élève est tenue d'informer l'instructeur en début de cours de tout problème physique, maladie ou blessure déjà existants.

En achetant une prestation chez Aéri'Ain Danse Aérienne, l'élève déclare avoir pris pleinement connaissance des risques qu'engendre cette activité et les accepter. Ainsi l'élève déclare se reconnaître responsable de toutes conséquences qui pourraient être liées à la pratique des activités physiques dispensées chez Aéri'Ain Danse Aérienne et dégager de toute responsabilité Aéri'Ain Danse Aérienne, les membres de son équipe ou invités externes, et renoncera à toute plainte en cas d'accident, blessure, dommage ou douleur causés par sa participation à un cours ou une activité chez Aéri'Ain Danse Aérienne. Aéri'Ain Danse Aérienne n'est pas responsable des dommages corporels ou matériels liés à un non-respect des consignes ou aux aléas d'une pratique sportive ; ni des dommages causés par les faits de l'élève à autrui ou aux biens.

La pratique de la pole dance et des sports aériens est formellement déconseillée aux femmes enceintes.

La pratique de ces activités au cours d'une grossesse, engage l'unique responsabilité de la pratiquante.

Aéri'Ain Danse Aérienne ne pourra être tenu responsable en cas d'accidents quels qu'ils soient.

Dans les cours, la nudité n'est pas admise. Les parties intimes (poitrine, fesses, zone pubienne) doivent être couvertes.



Pour la pole dance uniquement :

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de s'enduire le corps de crème, d'huile ou de toute autre substance pouvant provoquer de graves accidents du fait de leur pouvoir glissant, au moins 24h avant le cours.

L'élève devra porter une tenue adaptée aux différents cours. Pour la pole dance, la tenue doit se composer au minimum d'un short court et d'un haut sans manches afin que la peau puisse adhérer à la barre. Pour les autres disciplines, il est fortement recommandé d'avoir un legging et un tee-shirt.

L'élève ne devra porter aucun bijoux (bracelet, bague, ...) qui pourrait blesser l'élève lui-même, autrui ou détériorer le matériel. Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits, ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à assister aux cours sauf exception.

L'élève s'engage à respecter les instructeurs et les autres élèves de l'association, la propreté des locaux et à ne pas détériorer le matériel mis à sa disposition. Pour le confort de toutes, l'élève s'engage à avoir une hygiène corporelle convenable.

Les comportements irrespectueux, injurieux, racistes, homophobes, grossophobes... etc. visant à mettre mal à l'aise les autres participants ou membres de l'équipe, ne sont pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion immédiate des cours, sans remboursement.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de toucher les miroirs.

2 Le participant pendant le cours :

L'élève devra participer à la totalité du cours (des échauffements du début aux étirements de la fin). Aucun élève ne sera accepté en retard ou sans avoir effectué l'échauffement préalable à la pratique sportive. L'élève s'engage à écouter et respecter les consignes et restrictions des professeurs. Avant de tester une figure, il s'assure d'avoir compris et entendu le chemin, les grips et points d'attentions principaux. Chacun gère son niveau de fatigue et d'appréhension éventuelle, et l'élève est libre de préférer ne pas tester une figure. Par ailleurs le professeur peut émettre des réserves ou vous déconseiller un exercice de niveau supérieur par mesure de sécurité. À tout moment l'élève peut choisir d'utiliser les tapis de sol ou le crash mat (tout en sachant que ceux-ci ne garantissent pas l'absence de blessure en cas de chute) ou demander une parade (aides à la réalisation ou sécurité à l'exécution (renforce des grips ou orientation du corps, ...)). Si plusieurs niveaux sont dans le même cours, l'élève ne réalise que les figures correspondant à son niveau de progression ou approuvées par le professeur.

L'élève s'engage à respecter la propreté des locaux et à ne pas détériorer le matériel mis à sa disposition. Par ailleurs, l'élève se verra imputé la réparation ou le remboursement de tout matériel qu'il aura dégradé par non-respect des règles de sécurité.

À la fin de chaque cours, l'élève s'engage à nettoyer son agrès et son tapis avec les désinfectants mis à sa disposition.

Les chaussures de ville sont interdites dans la salle.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux.

Les téléphones doivent être en mode silencieux durant les cours. Vous pouvez filmer le cours tant que vous respectez et écoutez les consignes du professeur.

L'école sera fermée durant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés (hors évènements et stages éventuels).

L'élève s'engage à respecter l'environnement des lieux de formation et à ne pas créer de nuisances sonores de nature à troubler la quiétude du voisinage.



3 Responsabilité

Le prestataire est responsable de la bonne gestion des prestations données. Pour autant, son obligation n'est qu'une obligation de moyens et non de résultat. Afin de prévenir le risque de blessures, l'élève s'engage à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours (échauffements, étirements, ...), les consignes du professeur.

A défaut d'un certificat médical de non contre-indication à la Pole dance/Gymnastique/Danse acrobatique, l'élève déclare être en bonne santé et présenter une condition physique compatible à la pratique de ces sports et reconnaît avoir lu et accepté les impératifs, risques et mises en garde liés à la pratique des activités pour lesquelles le client est inscrit. Il est demandé à l'élève d'informer le prestataire des problèmes de santé qui peuvent entrer en considération dans la pratique d'une activité physique et sportive.

Aéri'Ain Danse Aérienne possède une assurance Multirisque Associations et Collectivités couvrant ses locaux, sa responsabilité, celle de ses préposés et de ses pratiquants.

Acceptation du règlement intérieur :

Nom, Prénom :

Date et signature :

ANNEXE : DROIT A L'IMAGE

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e),

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Autorise l'association « Aéri'Ain Danse Aérienne » à me photographier et me filmer dans le cadre des différents évènements que l'association organise, ainsi que ponctuellement lors des cours réguliers.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association :

- Sur le site internet de l'association si l'association en crée un.
- Sur les réseaux sociaux de l'association : Instagram, Facebook
- Sa reproduction sur quelque support que ce soit pour une communication publique : papier, affiche, flyer...
- Sa reproduction sur quelques supports que ce soit pour une communication interne à l'association : support de stage, document de présentation de l'association ...

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre d'Aéri'Ain Danse Aérienne, qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Date et signature :

Nom, Prénom :

A Loyettes, le



Fiche d'inscription Aéri'Ain Danses Aériennes

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Réseaux sociaux (*facultatif*)

Facebook :

Instagram :

Personne à prévenir en cas d'urgence (*Nom et numéro*) :

.....

.....

DOCUMENTS A FOURNIR :

- FICHE D'INSCRIPTION
- CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 MOIS AVEC LA MENTION APTE A LA PRATIQUE DU SPORT
- UNE ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE
- UNE AUTORISATION PARENTALE POUR LES ELEVES MINEURS
- REGLEMENT INTERIEUR COMPLETE ET SIGNE
- CGV signées



Autorisation par le parent ou représentant légal si mineur (e)

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Pays :

Date et signature du parent ou représentant légal :

.....

